

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Sujet de la réunion : Réunion Régionale

Date et heure de la réunion : **07/12/2022** – 14h30 – 17h45

Lieu de la réunion : GRDF – place de la pucelle - Rouen

PERSONNES PRÉSENTES

REGION	NOM	PRENOM	INDUSTRIEL
Normandie	THOLLIEZ	Marc	DANFOSS
Normandie	DORANGE	Rudy	TRESPA
Normandie	DUTHEIL	Isabelle	GRDF
Normandie	FERRE	Michel	URMET
Normandie	CHARPENTIER	Alain	BMI
Normandie	LEROUX	Adolphe	BRICARD
Normandie	HAMEL	Jocelyn	HAGER
Normandie	CATHERINE	Guillaume	SOGAL
Normandie	ARENARE	Didier	ENGIE
Normandie	DESULL	Philippe	ROCKWOOL
Normandie	VOGEL	Mathieu	RECTOR
Normandie	MONNIER	Maxence	VACHETTE
Normandie	DUPUTEL	Clément	PRB
Normandie	DELBECQUE	Christophe	INTUIS
Normandie	BUNEL	Jennifer	GERFLOR
Normandie	MELIN	Paul	SOGAL

SUJETS ABORDÉS ET CONCLUSIONS

1. SUJET – MERCATO

- Thierry MONNIER – KP1 – 06.03.16.56.64 - t.monnier@kp1.fr
- Maxence MONNIER – Vachette - 06.80.36.70.83 - maxence.monnier@assaabloy.com

2. SUJET – RETROSPECTIVE 2022

- Réunion industriels + interventions de Frédéric GUEGAN & Laura DUBUISSON : 04/03/2022
- Réunion industriels (préparation BATIGIP) : 08/06/2022
- Visite usine méthanisation + Réunion industriels : 06/09/2022
- BatiGip Kinderana : 27/09/2022
- Réunion industriels : 07/12/2022
- BatiGip "Soirée Les amicales" : 07/12/2022



3. SUJET – TROPHEES DES PYRAMIDES

Lieu : Musée des beaux-arts – Rouen

-Pyramides Bâtiment bas carbone et grand prix régional : Bouygues Immobilier : Projet « Lisières en seine » - Architecte : Koz Architecture – parrainé par GRDF

-Pyramides vote du grand public : Edifides : Projet Villa Marine » à Courseulles sur mer – parrainé par GRDF

-Pyramide impact sociétal : Eiffage Immobilier « Cocoon 'Ages Ilot Thorel » à Louviers 27 – Maître d'œuvre Artefact

- Pyramide Innovation industrielles : Icade Promotion « Neo Green » - Epron 14 – Maître d'œuvre AA Groupe Paumier Architectes

- Pyramide conduite responsable des opérations : K&B « « Naturéa » à Darnetal – Maître d'œuvre Artefact

-Pyramide coup de cœur du jury : Bouygues Immobilier « Carré Philippon » à Rouen – Architecte : Natco Architectures

4. **SUJET – SOIREE « LES AMICALES DU GIP »**

5. **Soirée chez Tradivins (120 Allée Louis Blériot – 76520 BOOS). Déroulement de la**
rencontre à partir de 19 h

6. **SUJET – QUALITE GLOBALE 2023**



ARCONANCE & Aurore Architectures : Projet sur le Houlme : 95 Logements Neufs et 14 Logements en rénovation – En cours de signature

7. SUJET – MANIFESTATIONS 2023

- Visite Chantier (proposition de Marc THOLLIEZ sur Tour Réservoir promoteur LOGEO en Réno 150 logts sur le HAVRE). D'autres propositions sont bien sûr acceptées
- Petits Déjeuner groupe == lead à prendre
- Soirée Untec : 9 février 2023 – Pont L'évêque (lieu à définir =Guillaume voit avec Marc) Paul voit avec Christophe de L'UNTEC Normand pour déroulement.
Objectif : Rencontre des BE locaux pour échange avec les industriels sur Bas carbone et leurs préoccupations chiffrage.
- Batigip 6 au 13 Avril 2023 soirée cocktail et dégustations voté en majorité par les industriels (CCI ROOFTOP = Philippe demande de devis pour 70 personnes -Rudy soirée Cabaret ou Bateau BODEGA)

8. **SUJET – GROUPE DE TRAVAIL TERTIAIRE** pas de groupe constitué dans l'immédiat

9. **SUJET – BUDGET 2022 ET PREVISIONS 2023**

10. SUJET – INFOS GIP NATIONAL

11. SUJET – PLANNING DES REUNIONS & MANIFESTATIONS

PROCHAINE REUNION (9 février 2023) – LIEU A DEFINIR

Prévisions des réunions :

* 9 février 2023 AM

*mi-avril 2023 en fonction du BATIGIP (un jeudi soir de préférence)

*vendredi 22 septembre matin

*vendredi 8 décembre 2023



L'équipe du bureau souhaite à tous les industriels du GIP de Normandie de très bonnes fêtes de fin d'année. Et surtout prenez soin de vous et de vos familles

DROIT À LA CONCURRENCE

Le GIP rappelle à ses membres l'importance du respect des règles du droit de la concurrence. Les informations échangées lors des réunions sont générales et ne contiennent pas de secrets d'affaires. Si des informations « sensibles » (relatives à des clients ou prospects) sont nécessaires à des fins statistiques, elles seront au préalable agrégées et anonymisées, et ne porteront que sur des données datant de plus 6 mois.

Sont considérées comme des informations relevant du Secret d'affaires les informations qui répondent à toutes les conditions suivantes^[1] :

- a) elles sont secrètes en ce sens que, dans leur globalité ou dans la configuration et l'assemblage exacts de leurs éléments, elles ne sont pas généralement connues des personnes appartenant aux milieux qui s'occupent normalement du genre d'informations en question, ou ne leur sont pas aisément accessibles,*
- b) elles ont une valeur commerciale parce qu'elles sont secrètes,*
- c) elles ont fait l'objet, de la part de la personne qui en a le contrôle de façon licite, de dispositions raisonnables, compte tenu des circonstances, destinées à les garder secrètes. »*

Sont considérées comme des informations sensibles en droit de la concurrence les informations non accessibles à l'ensemble du marché (confidentielles) et stratégiques, et dont l'échange ne permet plus aux entreprises de définir leur politique commerciale avec un degré d'autonomie suffisant.

Les informations échangées ne peuvent en aucun cas porter sur les prix, les offres, les conditions tarifaires ou les conditions de vente de chacune des sociétés prise individuellement et représentées au sein de l'association. Elles ne peuvent en outre porter sur la stratégie commerciale et/ou la répartition de marchés/projets notamment dans le secteur de la fourniture d'équipements pour des marchés de la promotion immobilière.

Si le traitement d'un sujet ne vous paraît pas conforme au droit de la concurrence ou à l'une des procédures internes applicables au sein de votre entreprise, merci d'en aviser immédiatement le Président de l'association ou le secrétaire de séance.

[1] Définition proposée par la Directive (UE) 2016/943 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites

^[1] Définition proposée par la Directive (UE) 2016/943 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites